



★ À LA UNE ★

L'Adajep, une association qui se déploie !

L'association des déposants d'archives de jeunesse et d'éducation populaire va prendre cette année une nouvelle dimension. L'assemblée générale du 22 mars 2024 a ouvert de nouveaux chantiers, comme les journées régionales sur la conservation des archives.



Une journée d'étude sur le fondateur des auberges de jeunesse, Marc Sangnier, est en cours de préparation
Photo : Repas collectif à l'auberge de jeunesse d'Ergal (Yvelines), 1958, Archives nationales 20140177/40.

La vie associative en France métropolitaine et outremer est foisonnante, en particulier dans notre secteur. Si la structuration en grands réseaux, en fédérations est importante – à la base de l'Adajep et du Pajep – de très nombreuses associations prennent des chemins nouveaux, ayant des durées d'existence variables, des objectifs et des moyens originaux. Toutes participent au mouvement social, culturel, écologique, humanitaire...

Dès lors, la vocation de l'Adajep est de permettre que les archives soient protégées, déposées, exploitées. Que le but soit la recherche, l'histoire ou simplement de comprendre tout ce qui peut enrichir notre société. Cet objectif fut au cœur de notre assemblée générale du 22 mars 2024. Elle a eu lieu à Arcueil, au siège national des Scouts et Guides de France. Merci de nous avoir accueillis si chaleureusement.

L'assemblée générale a examiné les rapports d'activité et financier 2023, les orientations 2024 et a renouvelé le conseil d'administration de l'association. Les publications et les communications issues des colloques et journées d'études des années précédentes furent particulièrement remarquées. C'est un signe patent de la qualité de notre travail et de l'apport formidable des organisateurs.

Cette assemblée a permis également de remercier Jonathan Landau, ancien archiviste du Pajep, pour son travail important et d'accueillir à ce poste Rachel Guérin, avec laquelle une collaboration efficace et sympathique est engagée.

En 2024, l'Adajep va démarrer l'organisation en régions de journées de sensibilisation à la conservation des fonds en collaboration avec les services publics d'archives, les Coordinations régionales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Crajep), le Fonjep et les réseaux associatifs. L'utilisation d'outils tels que les fiches Mémojep sera la base de ce travail.

Les collaborations engagées se poursuivent pour la mise en œuvre d'un comité d'histoire avec le Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale (Cnahes), le Groupe de recherche en épistémologie, histoire et sociologie du sport (Grehss), l'association Mémoire vives des centres sociaux et le Pajep.

La préparation d'une journée d'étude sur le parcours de Marc Sangnier, fondateur du mouvement social chrétien et des auberges de jeunesse, est également en cours avec des universitaires et des chercheurs ; elle devrait avoir lieu le 5 décembre 2024.

Philippe Bordier, président de l'Adajep

SOMMAIRE

- 2 Cycle de formation aux archives
Commission d'entrée des fonds du Pajep
- 3 Le nautisme populaire
après la Seconde Guerre mondiale
- 4 60 ans du Fonjep
- 5 Journée d'étude sur les 150 ans
de Marc Sangnier
Arrivée d'un nouvel administrateur
à l'Adajep
- 6-7 Fiche Mémojep n°13
- 8 À découvrir

Rejoignez-nous !
Adhérez à l'Adajep !

www.adajep.org



DU CÔTÉ DES ARCHIVES

Le Pajep forme à la gestion des archives

Entre novembre et janvier, sept associations nationales ont bénéficié d'un cycle de formation sur la conservation et le dépôt d'archives, proposé pour la première fois par le Pajep. Trois journées riches en réflexion.



Les associations ont suivi trois jours de formation sur les archives

Cette année, le Pajep a conclu son premier cycle de formation à la conservation des archives pour les associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire. L'objectif était de prodiguer des conseils théoriques et pratiques aux stagiaires, afin de les aider à gérer la production documentaire de leur organisation, et à préparer les dépôts et les dons d'archives.

Ainsi, sept associations nationales – les Francas, la JOC, la FSCF, l'UFCV, l'Unhaj, la Fujj, et Peuple et culture – ont participé en envoyant onze stagiaires. Le cycle était organisé en trois journées complémentaires : le 27 novembre aux Archives nationales, 18 décembre au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et 29 janvier aux archives départementales du Val-de-Marne.

Ces trois journées ont été riches en réflexion, à la fois pour les stagiaires mais aussi pour les archivistes qui ont participé. Elles leur ont permis de mieux comprendre les besoins des associations en termes de formation mais aussi d'accompagnement. Ce cycle a soulevé de nombreux questionnements sur la gestion des documents électroniques, mais aussi sur les possibilités de valorisation des archives déjà déposées ou données. Plusieurs réflexions ont également émergé sur les subventions pouvant être attribuées aux associations pour les aider à embaucher des archivistes.

L'objectif est désormais de poursuivre le travail de formation. Une des pistes envisagées est l'organisation d'ateliers pratiques entre archivistes et stagiaires, permettant de développer plus concrètement le travail entamé.

Rachel Guérin, archiviste Fonjep mission Pajep

1 - Jeunesse ouvrière chrétienne, Fédération sportive et culturelle de France, Union française des centres de vacances, Union nationale pour l'habitat des jeunes, Fédération unie des auberges de jeunesse.

Commission d'entrée des fonds du Pajep

La commission d'entrée des fonds du Pajep évalue deux fois par an les demandes de dépôt ou de don d'archives et détermine les centres de conservation les plus à même de les accueillir. Elle s'est réunie en avril.



Cette commission, qui a réuni le 5 avril les archivistes des services partenaires du Pajep, a abordé la stratégie à destination des associations nationales qui déposent leurs archives pour la première fois. Ainsi, le fonds de la Fédération nationale Léo Lagrange, classé par un stagiaire du Pajep en 2023, sera orienté

vers les archives départementales du Val-de-Marne d'ici la fin de l'année 2024. Le don des archives de l'Union française des centres de vacances (UFCV) avait, quant à lui, été acté en janvier 2023. Un de ses administrateurs, qui a bénéficié d'un stage de formation du Pajep (voir ci-contre) a été mandaté pour s'occuper de la préparation de ce don.

Ensuite, ont été abordées les propositions de dons et de dépôts. Deux fonds seront collectés par les Archives nationales : celui de Dominique Magnant, militant de la Ligue française des auberges de jeunesse et du Mouvement fédéraliste européen, et celui de la Fonda, qui est un complément d'un premier dépôt intervenu en 2003. Une proposition a été cependant refusée en raison de la nature documentaire du fonds, qui concerne une collection sur les archives des naturismes. L'Humathèque Condorcet, davantage susceptible d'accueillir ce type d'ensemble et de le rendre visible auprès des chercheurs, sera contactée.

Ensuite, la commission a passé en revue les dons et dépôts en cours de réalisation aux Archives nationales : Réseau national des juniors associations, Cercle Condorcet de Paris et Solidarités Jeunesses. Parmi les perspectives de travail évoquées, figurent la refonte du tableau de gestion des archives, qui indique le sort final à attribuer aux documents, et l'actualisation du Guide des sources du Pajep, qui signale la localisation et le contenu des archives de jeunesse et d'éducation populaire. La prochaine réunion aura lieu le 6 décembre 2024.

Rachel Guérin, archiviste Fonjep mission Pajep

Le nautisme populaire après la Seconde Guerre mondiale

A l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) Paris 2024, Marion Philippe, maître de conférences en histoire du sport, revient sur l'apport des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire au développement du nautisme populaire.



Dans les années 1950, l'Union nautique française a bénéficié d'aides importantes de l'Etat pour développer son activité.

Dans le cadre des JOP de Paris 2024, les réflexions sur l'héritage de ce mégaévènement sont nombreuses. Pour en venir à penser à l'après JOP et aux conséquences sur les pratiques sportives, il faut aussi avoir une réflexion sur la genèse du développement de certaines d'entre elles. Ici, il m'a semblé logique de rendre à César ce qui appartient à César, en évoquant le développement du nautisme populaire grâce aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Dans le numéro 22 d'*Adajep Info*, Malo Camus-Le Pape, doctorant en histoire du sport, a évoqué le travail réalisé, dans les années 1960, par Jacques Kerhoas, enseignant finistérien, pour le développement des pratiques nautiques en Bretagne en lien avec les classes de mer. Ici, je vais plutôt revenir sur le travail réalisé par deux structures proches de l'éducation populaire que sont l'Union nautique française (UNF) et les Glénans dans l'immédiat d'après-guerre. Le principe même de nautisme populaire est de « permettre les vacances pour tous grâce à des prix bas, pratiqués par les gestionnaires des infrastructures d'accueil, rendus possibles grâce à une aide financière de l'État qu'elle soit à la personne ou à la pierre ». Les deux associations étudiées bénéficient d'une situation privilégiée puisqu'elles collaborent directement avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) qui leur offre des subventions pour la réalisation d'activités éducatives ainsi que des avantages en nature. Pour faciliter le développement du nautisme populaire, devenu une priorité du MJS à partir de 1950, les moyens offerts sont importants. L'UNF profite des centres nautiques et camps créés par Vichy ainsi que d'un personnel qualifié. A partir de 1953, les Glénans sont aussi accompagnés dans les travaux d'aménagement de ses centres. Pour le matériel, très coûteux, le MJS participe également en partie au développement de la flotte des associations. Dans un premier temps, les associations

reçoivent du matériel de différents ministères. L'UNF récupère les embarcations disponibles dans les centres nautiques. Les aides de l'État ne se développent pas suffisamment vite par rapport aux besoins des associations. De là, elles sont obligées de chercher des moyens pour pouvoir s'équiper en embarcation pour pouvoir mener à bien leur objectif de développement d'un nautisme pour une population large. Les Glénans travaillent en collaboration avec l'architecte naval Jean-Jacques Herbulot. Celui-ci est à l'origine du Vaurien, un dériveur monocoque réalisé en contre-plaqué et dont la production sera ensuite largement industrialisée pour servir à toutes les écoles de voile de France. De son côté, l'UNF propose aux jeunes de créer eux-mêmes leurs embarcations dans des ateliers nautiques des bords de Marne. S'inspirant des initiatives des Scouts de France, cette proposition permet aux jeunes de réduire les coûts en réalisant eux-mêmes leurs embarcations.

Marion Philippe, maître de conférences en histoire du sport, Laboratoire ACP (EA 3350) Université Gustave-Eiffel

Pour aller plus loin

[Cliquez ici](#) pour un article de Marion Philippe, **Les Glénans : Histoire du tourisme nautique dans les ports bretons, dans la revue *Nature et récréation*, n°13 - déc. 2022, p.26 à 40.**

[Cliquez ici](#) pour la thèse en STAPS de Marion Philippe, soutenue en 2020. **Coopérer pour développer l'accès des sports de plein air à la jeunesse populaire ? Étude de la relation entre les pouvoirs publics et les associations de tourisme sportif (1944-1996).** Université Gustave Eiffel.

L'ADAJEP ET SES MEMBRES

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire fête ses 60 ans

Le Fonjep a été créé en 1964 pour rassembler des fonds interministériels permettant la rémunération d'animateurs du secteur associatif. Un documentaire et une exposition, auxquels a participé le Pajep, retracent l'apport du Fonjep à l'éducation populaire, depuis 60 ans.



En 1964, les associations, l'État et les collectivités s'emparent de l'épineuse question de l'employabilité, de la rémunération et de la qualification des animateurs. Pour y répondre, ils créent le Fonjep le 31 janvier 1964 afin de garantir un soutien financier continu et régulier co-alimenté par les pouvoirs publics. Il s'agit d'une association paritaire, dont le conseil d'administration est composé de membres de droit et de représentants d'associations (ces derniers étant élus par l'assemblée générale) et où, statutairement, les postes de président et de trésorier sont réservés à des élus associatifs.

L'anniversaire des soixante ans du Fonjep a vocation à être fêté partout en France cette année. Les célébrations ont commencé le 29 février au Fiap à Paris lors d'une journée événement qui réunissait associations, collectivités territoriales et représentants de l'État. Plusieurs tables rondes ont rythmé ce moment ainsi qu'un atelier d'arpentage durant lequel une lecture collective d'extraits de différents ouvrages sur l'éducation populaire a eu lieu. Cette journée a été l'occasion de projeter le documentaire réalisé sur le Fonjep pour cet anniversaire.

60 ans d'action pour l'éducation populaire

Ce documentaire de trente minutes intitulé « 60 ans d'action pour l'éducation populaire » est visible sur YouTube (voir QR code ci-dessous). Produit par la

société Faireprod et réalisé par Laura delle Piane, il met en lumière l'action du Fonjep, remise dans un contexte plus large. Il est composé de nombreuses images d'archives ainsi que des témoignages d'actrices et d'acteurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, mais aussi d'un historien, Laurent Besse, membre du comité scientifique du Pajep. La réalisation de ce documentaire a largement mobilisé le Pajep, notamment à travers la recherche de documents audiovisuels. Les droits de ces derniers ont été acquis auprès de l'Institut national audiovisuel. Le synopsis du film est le suivant : au fil d'un voyage dans le temps, une jeune fille de treize ans découvre ce qui a animé la société française, sa jeunesse et le monde de l'éducation populaire, durant ces soixante dernières années et le rôle essentiel du Fonjep dans ce contexte.

Co-construction des politiques publiques

De l'après-guerre aux mouvements sociaux, de la naissance du Fonjep à la société des loisirs, de la transition numérique à la crise climatique, les images d'archives et les témoignages traversent les époques pour donner à voir le rôle essentiel de l'éducation populaire dans notre démocratie. Ainsi, se détache le rôle précieux que le Fonjep a joué pour contribuer à co-construire des politiques publiques et donner à la jeunesse les clés de compréhension du monde et la capacité à le transformer, hier comme aujourd'hui ou demain.

La célébration des soixante ans a également été l'occasion de la création d'une exposition de vingt-et-un panneaux mettant en lumière de nombreux documents d'archives déposés ou donnés par les associations de jeunesse et d'éducation populaire via le Pajep. Cette exposition a pour vocation de donner à voir une partie de l'histoire des mouvements d'éducation populaire. Tout au long de l'année 2024, le Fonjep célèbre également ses soixante ans dans les régions. L'exposition circule auprès des délégations régionales afin que le plus de personnes possible puissent revivre l'histoire des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire par le biais de documents d'archives.

Rachel Guérin, archiviste Fonjep mission Pajep

[Cliquez ici](#) pour visionner le film du Fonjep « 60 ans d'action pour l'éducation populaire »

Une journée d'étude sur Marc Sangnier le 5 décembre

Le Pajep va participer à une journée d'étude consacrée au fondateur du mouvement social chrétien et des auberges de jeunesse, à l'occasion des 150 ans de sa naissance.



Banquet dans la cour de l'Épi d'or avec Marc Sangnier (deuxième en partant de la droite), 1948, Institut Marc Sangnier.

Marc Sangnier (1873-1950) est un homme politique et penseur français, fondateur du Sillon, un mouvement social chrétien visant à réconcilier les valeurs démocratiques et catholiques. Il prônait la justice sociale, la paix et l'éducation populaire. Après la condamnation du Sillon par le pape Pie X en 1910, Sangnier continue son engagement en créant la Ligue de la jeune République. Défenseur des droits humains et de la démocratie, il laisse un héritage durable dans le catholicisme social. Pionnier du mouvement des auberges de jeunesse, il occupe une place importante dans la réflexion sur les mouvements d'éducation populaire.

L'Adajep et le Pajep ont été contactés en fin d'année 2023 pour participer à l'organisation d'une journée d'étude pour célébrer les 150 ans de la naissance de Marc Sangnier. Cet événement devrait se dérouler le 5 décembre 2024 à l'Institut catholique de Paris en collaboration avec l'Institut Marc Sangnier et être ouvert au plus grand nombre. L'objectif est d'étudier l'héritage de ce personnage dans les sphères intellectuelles, politiques et chrétiennes, ainsi que son influence sur les mouvements d'éducation populaire. Cette journée d'étude est organisée par les chercheurs Stefan Gigacz et Bernard Giroux, ce dernier étant un partenaire de longue date de l'Adajep et du Pajep. Par ailleurs, l'Institut Marc Sangnier a proposé le don du fonds Dominique Magnant, militant aïste, résistant et ami de Marc Sangnier.

Rachel Guérin, archiviste Fonjep mission Pajep

Parole d'un nouvel administrateur de l'Adajep

L'archiviste des Scouts et Guides de France, Paul Dupont, a été élu au conseil d'administration de l'Adajep, le 22 mars lors de l'assemblée générale. Il explique tout l'intérêt de l'Adajep.



Paul Dupont, nouvel administrateur de l'Adajep

Arrivé en décembre 2023 en tant qu'archiviste-documentaliste des Scouts et Guides de France, et récemment pérennisé sur le poste, j'ai progressivement découvert l'importance de l'Adajep alors que je prenais mes marques et comprenais les enjeux liés aux archives associatives.

On pourrait penser qu'avec un archiviste salarié et la plupart de nos fonds (1,2 km) conservés hors du Pajep, l'Adajep perd tout intérêt pour nous. Bien au contraire. Je la perçois comme un lieu précieux d'échanges pour aborder un sujet qui peut parfois être décourageant ou susciter des craintes face à la masse à traiter. Ses actions, comme le projet « L'histoire se construit aujourd'hui », sont d'excellents leviers pour sensibiliser et accompagner nos structures locales dans la préservation et la valorisation de leur histoire. Le travail inter-associatif, et surtout la place et l'implication active de l'Adajep au sein du Pajep, me semblent également particulièrement cruciaux.

La Djepva¹, le Fonjep (et son archiviste missionnée pour le Pajep), le Service interministériel des archives de France, les Archives nationales, celles du Val-de-Marne et du monde du travail sont autant d'acteurs du Pajep avec lesquels la collaboration de l'Adajep est primordiale et mutuellement enrichissante. Cela afin de garantir la conservation, l'écriture de l'histoire et le rayonnement des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire en France. Ne dit-on pas que seul on va plus vite et ensemble on va plus loin ?

Paul Dupont, administrateur de l'Adajep et archiviste des Scouts et Guides de France

¹ - Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

DANS MON ASSO, ON A BEAUCOUP D'IMAGES ET DE SONS



COMMENT FAIRE ?

Préserver les supports et les contenus



REPÈRES

Avantages et inconvénients de la numérisation



TÉMOIGNAGE

Thierry Casamayor, technicien à la régie audiovisuelle des Archives départementales du Val-de-Marne

« On a beaucoup filmé par le passé. Que faire aujourd'hui des différents supports ? »

Les documents audiovisuels regroupent les enregistrements sonores, les images animées (films, vidéos) et les images fixes (photos). Les supports les plus anciens sont d'autant plus variés qu'ils ne sont pas numériques : microfilms, CD, DVD, cassette, VHS...

■ COMMENT FAIRE ?

🌿 PRÉSERVER LES SUPPORTS ET LES CONTENUS 🌿

Différencier le support (élément matériel sur lequel est enregistrée l'information), le format (type de code utilisé pour représenter les données) et le contenu (l'information conservée sur le support dans un certain format) est indispensable.

Préserver l'information

Des supports variés et originaux

Chaque support fait face à des risques d'altération qui lui sont propres : chaleur, humidité, luminosité... Confier les documents audiovisuels à un service public d'archives qui pourra les conserver correctement est par conséquent important.

Les documents audiovisuels doivent être identifiés correctement dès leur création si possible. Cela signifie indiquer les noms des personnes qui apparaissent ou que l'on entend, les lieux, les dates, des éléments de contexte...

Des formats de nature complexe

La longévité du format conditionne grandement la possibilité de conserver l'information contenue et de pouvoir continuer à la lire dans la durée. Celui-ci doit pouvoir être mis à jour et, idéalement, être en *open source*. C'est-à-dire que le code qu'il utilise doit être libre et ne pas appartenir à une entreprise ; au contraire par exemple des documents Word (.docx), Powerpoint (.pptx) ou Excel (.xlsx) ou les formats d'image (.jpg). L'*open source* permet de mettre le plus de chances de son côté pour que le format soit toujours lisible : **open office ou libre office**.

« Chaque support fait face à des risques d'altération qui lui sont propres : chaleur, humidité, luminosité... »

Migrer les données

Le plan de numérisation

Il est difficile de savoir à l'avance combien de temps les documents audiovisuels seront visibles. Numériser les documents dont le support pourrait cesser de fonctionner est recommandé. On parle alors de plan de numérisation. Plusieurs options sont possibles :

- ✓ **La conversion** : transférer un document d'un format analogique vers un format numérique
- ✓ **La migration** : enregistrer le fichier numérique sous un format plus récent du logiciel d'origine ou d'un autre logiciel plus courant ou plus compatible avec les standards libres
- ✓ **Le rafraîchissement** : copier un document analogique ou numérique sur un support similaire pour prévenir la destruction du support d'origine
- ✓ **L'émulation** : faire fonctionner le document comme s'il était sur son environnement d'origine, même s'il est utilisé sur un système différent.

Faire attention aux droits d'auteur

Les droits d'auteur aux archives

Lors d'un dépôt ou d'un don d'archives audiovisuelles, l'association devra disposer des droits d'auteur (droit moral qui reconnaît à l'auteur la paternité de l'œuvre et assure le respect de l'intégrité de cette dernière) sur les œuvres qu'elle souhaite déposer ou donner. Sinon, les lecteurs ne pourront pas consulter les documents et encore moins les reproduire. Lors d'un dépôt ou d'un don, l'association doit en revanche de se délester de ses droits patrimoniaux (cessibles, qui permettent l'exploitation de l'œuvre jusqu'à son entrée dans le domaine public), afin que le service d'archives puisse exploiter les documents.

■ REPÈRES

🌿 AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA NUMÉRISATION 🌿

La numérisation des documents audiovisuels présente aussi des inconvénients. Les documents électroniques de toutes sortes font face à des risques similaires. Veiller à la sécurité des données qui pourraient être piratées ou être la cible d'un virus est très important. La numérisation constitue également un investissement conséquent en matériel et en espace de stockage.

Les avantages restent nombreux. Le gain de place grâce à la numérisation est évident, sans oublier le gain de temps et la facilité d'exploitation des données. Les documents numérisés peuvent être facilement partagés et le format d'origine est protégé.

■ TÉMOIGNAGE



THIERRY CASAMAYOR, TECHNICIEN À LA RÉGIE AUDIOVISUELLE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE

Quelles sont les spécificités des fonds audiovisuels déposés ou donnés via le Pajep ?

Ce qui caractérise les fonds audiovisuels du Pajep est leur volume. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont visiblement beaucoup filmé et ont même utilisé des supports de professionnels ! Le résultat est là puisque les films sont très bien conservés et la réalisation est pour certains d'une très grande qualité.

Existe-t-il des fonds qui aient été déposés ou donnés dans de meilleures conditions ?

Je suis arrivé après les grands dépôts, mais on souligne souvent la qualité des dépôts des Francas et des Cémea. En plus des supports utilisés, les versions, masters et copies, ont été bien identifiés. De plus les boîtes d'origine ont été conservées, ce qui aide à conserver la production dans le temps.

Idéalement, que devrait faire une association qui conserverait des documents audiovisuels dans ses locaux ?

Il est possible d'appliquer les mêmes conseils pour la plupart des

supports. Ces derniers doivent être conservés dans une pièce dans le noir, à une température inférieure à 20 degrés, idéalement à 12 degrés Celsius, et à une humidité relative

« Les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont visiblement beaucoup filmé et ont même utilisé des supports de professionnels ! »

comprise entre 45 % et 50%. Il faudrait en somme une pièce à l'abri de la lumière, ni trop chaude, ni trop humide, ni pas assez. Si l'association dispose de beaucoup de documents audiovisuels et qu'elle leur consacre une pièce séparée, elle peut acheter un hygrothermomètre pour une centaine d'euros. En ce qui concerne les conditions climatiques, l'important est de ne pas faire subir aux documents de variations trop brutales. Des changements de quelques degrés ou

de l'humidité peuvent tout à fait se produire, mais sur un temps long.

La question de la conservation des documents audiovisuels se pose également dans le monde numérique. Je recommande aux associations d'effectuer des copies sur un disque dur externe et de surtout bien identifier leurs documents. Elles devraient créer un dossier par année, et ensuite un dossier par projet. A l'intérieur, elle devrait bien nommer et séparer la version finale des rushes, des pistes audios utilisées ou d'autres documents supports. Les associations doivent également être vigilantes quant au nommage de leurs fichiers et idéalement donner du contexte sur le projet. Enfin, moins le disque dur est utilisé, mieux il est préservé. C'est la même chose pour un CD/DVD. La durée de vie de ces derniers est d'ailleurs plus courte, de 5 à 10 ans contre une cinquantaine d'année pour le disque dur externe.

La problématique du nommage et de l'identification du master, de la copie et des rushes se pose évidemment pour les supports analogiques.

Cette 13^e fiche Mémojep fait partie du projet « L'histoire se construit aujourd'hui », mené par l'Adajep.

[Cliquez ici](#) pour accéder à l'ensemble des fiches Mémojep

ADAJEP INFO PAR MAIL



Pour recevoir *Adajep Info* en PDF par mail, et d'autres informations de l'Adajep et du Pajep, envoyez vos coordonnées à :

pajep@fonjep.org ou adajep.pajep@gmail.com

Anciens numéros disponibles sur www.adajep.org

L'ADAJEP



L'Association des déposants d'archives de jeunesse et d'éducation populaire (Adajep) est membre du Pajep et participe à ses actions. Elle sensibilise tous les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire à la sauvegarde de leurs archives, du niveau local au niveau national.

Liste des associations adhérentes et bulletin d'adhésion sur www.adajep.org

Contact : Philippe Bordier, président de l'Adajep

ADAJEP chez FONJEP

51 rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris

Tél.: 06 75 24 73 73 / Mèl : adajep.pajep@gmail.com

LE PAJEP



Le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep) accompagne les associations nationales dans le dépôt de leurs fonds aux Archives départementales du Val-de-Marne et aux Archives nationales, et incite celles qui ont un rayonnement local à s'adresser aux Archives départementales ou municipales. Le Pajep organise des expositions, des journées d'étude, des colloques et publie des ouvrages. Il rassemble six partenaires : le ministère chargé de la Jeunesse et de l'éducation populaire avec le concours du Fonjep, le ministère chargé de la Culture, le conseil départemental du Val-de-Marne, les Archives nationales, les Archives nationales du monde du travail et l'Adajep.

Pour confier des archives ou signaler l'existence de fonds, contacter Rachel Guérin, archiviste du Pajep

Tél. : 06 80 48 07 29 / Mèl : pajep@fonjep.org

Retrouvez le Pajep sur

[Le site des Archives départementales 94](#)

[Le site du Fonjep](#)

À DÉCOUVRIR

La vallée des papillons, un documentaire sur les colos

C'est l'histoire d'une colo, comme les autres... Enfin, justement pas comme les autres, mais comme toutes les colos, enfin les centres de vacances, devraient être... C'est l'histoire d'une ville, Saint-Denis, en banlieue parisienne, qui, envers et contre tous, a continué à entretenir un centre de vacances à Montrem, un village de Dordogne, pour accueillir des enfants, mais aussi des adultes et des familles, dans l'esprit de l'éducation populaire... C'est l'histoire d'une équipe pédagogique d'animatrices et d'animateurs volontaires qui ont construit un projet de vacances d'été pour des enfants...

La vallée des papillons est un documentaire de 90 mn, conçu par Pascal Pons et Yohanan Robberechts, pour témoigner qu'il existe encore des communes qui défendent le droit aux vacances des enfants, dans des lieux adaptés et féériques, permettant à des équipes d'animation de construire des projets pédagogiques cohérents.

La Jeunesse au plein air (JPA), dans une enquête récente, constate que la moitié des centres de vacances ont disparu dans les 20 dernières années alors que plus de 4 millions d'enfants ne partent pas chaque année en vacances !

Financé par le comité départemental de la JPA des Bouches-du-Rhône et les Ceméa, aux niveaux national et de la région Paca, ce film a la prétention de rappeler que les vacances en colo sont une richesse infinie pour les enfants et que les élus locaux doivent s'en emparer et non les abandonner au secteur marchand. Actuellement, la bande annonce est visible sur Youtube et le documentaire bénéficie de séances publiques de visionnage annoncées sur Facebook.

Jean-Luc Pieuchot, trésorier de l'Adajep

[Cliquez ici pour découvrir le documentaire](#)
La vallée des papillons

AGENDA

5 décembre 2024 : colloque sur Marc Sangnier (1873-1950), fondateur du mouvement social chrétien et des auberges de jeunesse.

6 décembre 2024 : commission d'entrée des fonds Pajep